



PROCES-VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de ROISSY-EN-FRANCE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Roissy-en-France, sous la présidence de Madame Michèle CALIX, Maire.

Ordre du jour :

1. Décision modificative n°3 de crédits au budget primitif principal 2023
2. Subvention exceptionnelle au profit du Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO Maroc)
3. Subvention exceptionnelle dans le cadre d'Octobre rose - « Rose Trip Maroc 2023 »
4. Instauration d'astreintes administratives en matière d'urbanisme
5. Signature de l'avenant au marché public – « Service Petite Enfance – Réservation de places en crèches »
6. Présentation du rapport d'observations définitives établi par la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France - cahier n°1 : contrôle organique - exercices 2017 et suivants – contrôle de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France
7. Présentation du rapport d'activité 2022 de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France
8. Approbation du recrutement d'un agent de police municipale par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France
9. Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (cat C)
10. Création d'emplois de vacataires pour le soutien scolaire et ateliers éducatifs thématiques 2023/2024
11. Tarifs : adhésion à l'Ecole Municipale des Sports (EMS) et prestations des éducateurs sportifs
12. Parcours Réussite Educative – Participation familiale
13. Tarifs vente alimentaire lors des manifestations du Centre d'Animation Jeunesse et Famille
14. Modification tarifs Passerelle – Centre d'Animation Jeunesse et Famille
15. Modification du règlement de fonctionnement du Lieu de Vie Partagé
16. Modification du règlement intérieur de l'ALSH « l'Escale »

Etaient présents : M. Denis CÔME, Mme Catherine DUTEAU, M. François CARRETTE, Mme Valérie REDOUTE, M. Patrick PAMART, M. Bernard VERMEULEN, Mme Marie-Claude LEPEUVE, Mme Christine LAFONT, Mme Stéphanie GALLET, Mme Pâquerette BOSCHER, Mme Patricia PETIT, M. Marc THAN VAN CON, M. Éric LE DANTEC, M. Christian LOCHIN, Mme Zahra RAHMOUNE-DALI, M. Joaquim DE OLIVEIRA

Absents excusés :

M. Guénaël DECATE donne pouvoir à Mme Valérie REDOUTE
 M. Cédric TEULIERE donne pouvoir à Mme Marie-Claude LEPEUVE
 Mme Shérazade BENRADI donne pouvoir à M. Bernard VERMEULEN
 M. Pierre IZIKIAN donne pouvoir à M. Patrick PAMART

M. Pierre COTTIN donne pouvoir à M. François CARRETTE
Mme Cristina DA CUNHA donne pouvoir à Mme Catherine DUTEAU

Secrétaire de séance : M. Patrick PAMART

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

Date de convocation : Mercredi 13 septembre 2023

Date d'affichage : Lundi 23 octobre 2023

➤ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2023** :

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➤ **DELIBERATIONS** :

1. 2023/269 – Décision modificative n° 3 de crédits au budget primitif principal 2023
Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de voter les ajustements de crédits aux articles budgétaires suivants de l'exercice 2023 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

65748 – Subventions exceptionnelles	+ 3 400.00 €
60628 – Autres fournitures non stockées	- 3 400.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Néant	0.00 €
-------	--------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Néant	0.00 €
-------	--------

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Néant	0.00 €
-------	--------

ADOpte A L'UNANIMITE

2. 2023/270 – Subvention exceptionnelle au profit du Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO Maroc)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE d'accorder au FACECO « Maroc » du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, une subvention exceptionnelle de 3 000 euros.

DIT que la dépense sera prévue au Budget primitif 2023, article 65748.

ADOpte A L'UNANIMITE

3. 2023/271 - Subvention exceptionnelle dans le cadre d'Octobre rose - « Rose Trip Maroc 2023 »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE d'accorder à l'association LES AUDACIEUSES 401, sise 360 chemin Beou Seren, 83460 Les arcs sur Argens, une subvention d'un montant de 400 Euros.

DIT que la dépense sera prévue au Budget Primitif 2023, article 65748.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4. 2023/272 – Instauration d'astreintes administratives en matière d'urbanisme

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

INSTAURE sur le territoire de la Commune de Roissy-en-France, un barème relatif à la mise en œuvre d'une astreinte prévue par les articles L481-1 à 3 du code de l'urbanisme tel que défini dans l'annexe jointe à la présente délibération,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5. 2023/273 – Signature de l'avenant au marché public – « Service Petite Enfance – Réservation de places en crèches »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant au marché public « Réservation de berceaux en crèche collective destinés à l'accueil des enfants roisséens » avec :

- MAISON BLEUE – 148 / 152, Route de la reine – 92100 Boulogne-Billancourt

DIT que la dépense est et sera prévue au budget principal de la Commune des exercices concernés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. 2023/274 - Présentation du rapport d'observations définitives établi par la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France - cahier n°1 : contrôle organique - exercices 2017 et suivants – contrôle de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France n°2023-0002R, relatifs au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France (cahier n°1 : contrôle organique pour les exercices 2017 et suivants), tel que joint en annexe de la délibération.

CHARGE le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

7. 2023/275 – Présentation du rapport d'activité 2022 de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

APPROUVE et ADOPTÉ le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France pour l'année 2022.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8. 2023/276 – Approbation du recrutement d'un agent de police municipale par la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

APPROUVE le recrutement d'un agent de police municipale supplémentaire afin de satisfaire à l'ensemble des besoins des communes membres de la convention mutualisation (18) et des équivalents temps plein prévus au sein desdites conventions.

CHARGE le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ADOpte A L'UNANIMITE

9. 2023/277 - Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet (cat C)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

AUTORISE la création du poste ci-dessous, à compter du 1^{er} octobre 2023 :

- 1 poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (catégorie C), à temps complet

DIT que les crédits sont prévus au budget principal de la Commune chapitre 012 article 64111 fonctions 020, pour les exercices 2023 et suivants.

ADOpte A L'UNANIMITE

10. 2023/278 - Création d'emplois de vacataires pour le soutien scolaire et ateliers éducatifs thématiques 2023/2024

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE de créer 8 postes de vacataires pour le soutien scolaire à raison de 3h00 par séance du lundi au jeudi, soit un maximum de 12h00 par semaine.

DECIDE que les intervenants seront rémunérés sur la base des indices bruts suivants :

- Indice brut 597, indice majoré 503 du grade de Rédacteur pour les intervenants niveau Baccalauréat (13^{ème} échelon),
- Indice brut 638, indice majoré 534 du grade de Rédacteur principal de 2^{ème} classe pour le recrutement d'intervenants niveau Bac + 2 (12^{ème} échelon).

DIT que les rémunérations seront alignées sur la revalorisation des taux horaires en vigueur.

DIT que le personnel sera recruté pour la période du 9 octobre 2023 au 28 juin 2024 inclus.

DIT que les crédits sont prévus au budget principal de la Commune chapitre 012 article 64131 fonction 33 pour les années 2023 et 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

11. 2023/279 - Tarifs : adhésion à l'Ecole Municipale des Sports (EMS) et prestations des éducateurs sportifs

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

ADOpte les tarifs pour l'année sportive 2023/2024 et les suivantes, annexés à la délibération et applicables à partir du 18 septembre 2023.

DIT que les recettes sont et seront prévues sur les budgets.

ACTIVITES	Tarifs 2023-2024		Tarifs avec Sport Pass « Roissy en Forme » 2023-2024
Fit Forme résident	112,00€/an	45,00€/trim	62,00€/an
Fit Forme extérieur	172,00€/an	65,00€/trim	
Fit Senior résident	65,00€/an	25,00€/trim	35,00€/an
Fit Senior extérieur	110,00€/an	44,00€/trim	
Multisport Eveil résident	20,00€/an		
Multisport Eveil extérieur	30,00€/an		
Multisport Enfant résident	35,00 €/an		
Multisport Enfant extérieur	65,00€/an		
Athlétisme résident	36,00€/an		
Athlétisme extérieur	110.00€/an		
Hip-Hop enfant résident	100.00€/an		50.00€/an
Hip-Hop enfant extérieur	160.00€/an		
Hip-Hop ado résident	100.00€/an		50.00€/an
Hip-Hop ado extérieur	160.00€/an		
Cardio latino résident	120.00€/an		70,00€/an
Cardio latino extérieur	180.00€/an		
Modern fusion résident	120.00€/an		70,00€/an
Modern fusion extérieur	180.00€/an		
Roiss'Swing résident	120.00€/an	48,00€/trim	70,00€/an
Roiss'Swing extérieur	180.00€/an	68,00€/trim	
Yoga résident	120,00€/an		70,00€/an
Yoga extérieur	180,00€/an		
Aquagym/Aquabiking résident	120,00€/an	48,00€/trim	70.00€/an
Aquagym/Aquabiking extérieur	180.00€/an	68,00€/trim	
Carte d'accès résident	8.00€		
Carte d'accès extérieur	10.00€		
Location court de tennis résident	12.00€/heure		
Location court de tennis extérieur	26.00€/heure		
Educateur sportif extérieur	50.00€/heure		
Marche nordique	5.00€/séance		

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. 2023/280 - Parcours Réussite Educative – Participation familiale

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE de reconduire le dispositif de bilan d'orientation et de mettre en place un accompagnement à « Parcoursup »,

DECIDE d'appliquer les tarifs suivants :

	Quotients familiaux	Bilan d'orientation		Entretien individuel Parcoursup		Dispositif Parcoursup	
		% de la participation familiale	Tarification aux familles	% de la participation familiale	Tarification aux familles	% de la participation familiale	Tarification aux familles
		Coût pour la commune 490 €		Coût pour la commune 135 €		Coût pour la commune 279 €	
1	0 à 372	4 %	19.60 €	4 %	5.40 €	4 %	11.16 €
2	373 à 495	5 %	24.50 €	5 %	6.75 €	5 %	13.95 €
3	496 à 619	6 %	29.40 €	6 %	8.10 €	6 %	16.74 €
4	620 à 867	7 %	34.30 €	7 %	9.45 €	7 %	19.53 €
5	867 et plus	8 %	39.20 €	8 %	10.80 €	8 %	22.32 €

DIT que la recette est prévue au budget principal de la commune : Chapitre 011 / Article 7067 / Fonction 33 / Service 234.

ADOpte A L'UNANIMITE

13. 2023/281 - Tarifs vente alimentaire lors des manifestations du Centre d'Animation Jeunesse et Famille

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

APPROUVE la mise en place des tarifs concernant la vente alimentaire du Centre d'Animation Jeunesse et Famille lors des manifestations.

ADOpte les tarifs de la grille ci-dessous et précise que ces derniers sont applicables à compter du 1^{er} Octobre 2023 :

Récapitulatif des tarifs de la vente alimentaire lors des manifestations		
Libellé	Service Sport et vie locale 2022/2023	Centre d'Animation Jeunesse et Famille 2023/2024
Vente de boissons ou autres	1.00 €	1.00 €
Vente de sandwiches ou autres	4.00 €	4.00 €
Friandises, pâtisseries, boissons ou autres	2.00 €	2.00 €
Petites friandises, glace à l'eau ou autres	1.00 €	1.00 €
Menu adulte amélioré ou autres	9.00 €	9.00 €
Menu adulte simple ou autres	6.00 €	6.00 €
Menu enfant amélioré ou autres	5.00 €	5.00 €
Menu enfant simple, smoothie ou autres	3.00 €	3.00 €
Frites ou autres	1.50 €	1.50 €
Bâton de glace, chips, boissons chaudes, petite bouteille d'eau ou autres	0.50 €	0.50 €

DIT que la recette est prévue au budget principal de la commune : Chapitre 011 / Article 7067 / Fonction 33 / Service 234

ADOpte A L'UNANIMITE

14. 2023/282 - Modification tarifs Passerelle – Centre d'Animation Jeunesse et Famille
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE de maintenir le droit d'inscription annuel forfaitaire pour un montant de 5.50€.

DECIDE de maintenir les tarifs de l'accueil de loisirs de l'escale comme défini ci-dessous, d'ajouter des frais de pénalité en cas d'absence non justifiée sur les périodes de vacances scolaires, et de les fixer à un montant de 2€ par jour à défaut d'annulation dans le délai de prévenance de 48h. Il est précisé que ces frais ne seront pas appliqués si un justificatif (certificat médical nominatif) est transmis avant le 5 du mois suivant par la famille.

QUOTIENTS		½ JOURNEE (hors restauration scolaire)	JOURNEE (hors restauration scolaire)	SOIREE (repas inclus)	NUITEE (repas inclus)	Frais de pénalité journalier en cas d'absence non justifiée
0 à 372	10 %	1.00 €	1.69 €	1.00 €	1.69 €	2.00€ par jour
373 à 495	15 %	1.50 €	2.54 €	1.50 €	2.54 €	
496 à 619	20 %	1.99 €	3.39 €	1.99 €	3.39 €	
620 à 867	25 %	2.50 €	4.23 €	2.50 €	4.23 €	
867 et plus	30 %	3.00 €	5.06 €	3.00 €	5.06 €	
Extérieurs	100 %	10.00 €	16.94 €	10.00 €	16.94 €	
WEEK-END / SEJOUR		Roisséen	Extérieur	/	/	
1 jeune		25.00 € / par jour	50.00 € / par jour	/	/	
2 ^{ème} jeune		20.00 € / par jour		/	/	
3 ^{ème} jeune et plus		15.00 € / par jour		/	/	

DECIDE de maintenir les tarifs du pôle famille défini comme défini ci-dessous :

ADHESION ANNUELLE	
Cotisation familiale annuelle (comprenant la possibilité d'emprunt de 5 jeux simultanés et/ou l'inscription aux ateliers)	Roisséen : 15 € 00 Extérieur : 50 € 00
Sorties / Stages thématiques	Adulte Roisséen : 5 € 00 Enfant Roisséen : 2 € 00 Extérieur : frais réels Enfant - 3ans : gratuit
EMPRUNT DE JEUX ET LIVRES	
DETERIORATION	Facturation à hauteur du prix d'achat initial TTC du jeu avec une déduction pour vétusté de 10 % par année d'utilisation.
PERTE D'UN ELEMENT INDISPENSABLE AU JEU	Le coût ne pourra être inférieur à 30 % du prix d'achat initial TTC
PIECES MANQUANTES QUI NE REMETTENT PAS EN CAUSE L'UTILISATION DU JEU	0.50 € / pièce manquante
NON RESTITUTION DU JEU EMPRUNTE	Facturation du prix d'achat initial TTC

RAPPELLE que pour l'escale, les tarifs de la restauration scolaire sont fixés par la délibération du 15 juin 2020 n° 2020/115, que les tarifs des repas organisés sur la structure de l'escale seront identiques et qu'ils seront facturés en sus des tarifs de la ½ journée et de la journée,

AUTORISE qu'un acompte du montant forfaitaire d'une journée sera demandé aux familles lors de l'inscription au séjour et/ou week-end,

DIT que la recette sera prévue au budget primitif 2023 et suivants de la ville, chapitre 70, article 7066, fonction 422.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15. 2023/283 - Modification du règlement de fonctionnement du Lieu de Vie Partagé

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

ADOPTE les modifications du règlement intérieur du lieu de vie partagé annexé à la délibération en précisant le respect du délai d'annulation de 48 heures avant chaque atelier.

AUTORISE Mme le Maire à mettre en vigueur ce règlement opposable aux familles, dès lors que la présente délibération deviendra exécutoire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16. 2023/284 - Modification du règlement intérieur de l'ALSH « l'Escale »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

ADOPTE la modification du règlement intérieur de l'Escale annexé à la délibération.

AUTORISE Mme le Maire à mettre en vigueur ce règlement opposable aux familles, dès lors que la présente délibération deviendra exécutoire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

➤ QUESTIONS DIVERSES :

- Madame le Maire souhaite revenir sur les nuisances sonores survenues durant les nuits des vendredi 15 et samedi 16 septembre. Il s'agissait du Festival DREAM NATION qui fêtait ses 10 ans, au parc des expositions de Villepinte et réunissait près de 10 000 personnes chaque soir. Après renseignements, l'autorisation du déroulement de ce festival a été donnée par le Préfet de Seine Saint Denis. Cependant la commune de Roissy-en-France ainsi que d'autres communes aux alentours n'en avaient pas été informées. Certains clients des hôtels ont dû quitter les lieux à cause du bruit incessant deux nuits de suite.
Mme le Maire a pris contact avec la Présidente des hôteliers le samedi 16 septembre, et des échanges ont été engagés avec le commissaire de Villepinte afin de l'informer de ces nuisances. Quelques mesures visant à atténuer la perception du bruit ont été prises à l'occasion de la seconde soirée, elles ont néanmoins été insuffisantes.
Il a été convenu, en cas de reconduction d'un tel évènement, que la commune en soit informée et que les nuisances aux communes limitrophes soient mieux prises en compte.
- Concernant la propriété Carbonneaux située aux abords de l'Eglise, Mme le Maire indique que l'acte de vente a été signé chez le notaire. Les travaux de réfection du mur extérieur en pierres ont débuté et le site est toujours surveillé 24h/24.
- Pour information, le marché de Noël se déroulera cette année les 15, 16 et 17 décembre.
- Le 15 septembre avait lieu l'ouverture de la saison culturelle à l'Orangerie. Le spectacle proposé a été très apprécié (Les Fanteuves).
- Le forum des associations, qui avait lieu le samedi 9 septembre s'est déroulé dans de bonnes conditions. La localisation dans le parc de l'Orangerie a été très appréciée suite aux fortes chaleurs ce jour-là.

Les inscriptions pour les activités de l'EMS (Ecole Municipale des Sports) ont rencontré un fort succès. Beaucoup d'activités ont rapidement été complètes, avec des personnes sur listes d'attentes. Un 2^{ème} créneau a d'ailleurs été ouvert pour l'activité Aquabaking.

- Les chèques vacances et les chèques énergie sont disponibles jusqu'au 29 septembre en Mairie annexe.
- Pâquerette BOSCHER souhaite revenir sur la coupure d'électricité qui a eu lieu le 5 septembre en soirée, durant une dizaine de minutes. Madame le Maire indique qu'une bonne partie du village a été impactée, y compris certains hôtels, des restaurants ainsi que la caserne de gendarmerie. Cela concernait 54 points différents. La commune n'a pas eu plus d'informations de la part d'EDF, sur cet épisode qui demeure à la marge. Patricia PETIT apprécierait avoir un retour et une explication sur ce qui s'est passé car les gens posent des questions, et en tant qu'élus on ne sait pas quoi répondre.
- Eric LE DANTEC pose une question concernant les événements de la coupe du monde de rugby : « est-ce qu'il pourrait être précisé au conseil municipal la localisation des fans zones organisées par la commune suite à la parution du magazine municipal ? ».
Madame le Maire indique qu'il y en a plusieurs sur la commune, organisées au sein de certains hôtels, des restaurants et pubs. La commune n'en a toutefois pas mis en place, mais cela n'est pas exclu fin octobre si la France se qualifiait pour la finale ou la demi-finale. De plus cela serait compliqué à organiser à cette période de l'année par rapport aux futurs travaux du stade qui devraient débuter prochainement.
- Patricia PETIT souhaite avoir des informations concernant les fournitures scolaires en lien avec la librairie. Il est précisé dans l'édito du dernier magazine municipal « un manque de visibilité donné par la librairie sur ses projets de restructuration ».
Madame le Maire rappelle qu'une convention relative à l'attribution de bons d'achat est signée chaque année avec le libraire avant la Caisse des Ecoles qui se tient généralement à la fin du mois de juin.
A ce sujet, un RDV s'est tenu en mairie le 27 juin avec le libraire en présence d'un potentiel repreneur qui l'accompagnait. Au cours de ce RDV, il a été rappelé l'intérêt que représentait la convention de partenariat avec la Caisse des Ecoles qui permet un chiffre d'affaires de près de 25 000 euros par année scolaire à la librairie. A l'occasion de cet échange, il a été indiqué que, faute de quorum à la Caisse des Ecoles programmée la veille, un délai supplémentaire d'une semaine était de fait accordé. En conséquence, il était encore possible mais impératif pour le libraire de signer la convention avant le 3 juillet, nouvelle date de convocation de la Caisse des Ecoles.
Durant le RDV, le libraire a émis la demande de pouvoir bénéficier d'une licence de débits de boissons, après avoir dans un passé proche introduit une demande de débits secondaire de tabac. Il a été expliqué au libraire qu'il n'était pas possible d'accéder à ses requêtes compte tenu du périmètre de protection réglementaire existant autour des écoles et de l'implantation de son commerce. Au cours du RDV, le potentiel repreneur a évoqué l'hypothèse de développer une activité de snack. Madame le Maire a invité le libraire à se rapprocher de l'Office de Tourisme afin qu'il puisse être orienté sur les besoins des touristes et envisager d'adapter ses prestations au regard des demandes qui émanent du village.
A la suite de ce RDV, le libraire ne s'est pas manifesté et s'en est suivie une période de fermeture de près de 5 semaines et une réouverture du commerce le 26 août 2023.
Sans nouvelle du libraire, un courrier recommandé lui a été adressé afin de le convier à un point de situation ultérieur une fois ses projets éclaircis.
C'est donc à défaut de réponse et face à cette situation, qu'il a été décidé de délivrer les bons d'achats aux familles sous forme de virements bancaires, et ce afin de ne pas pénaliser les familles dans un contexte inflationniste. Madame le Maire
Madame le Maire ajoute que fin juin le libraire ne disposait déjà plus de stock et que certaines familles en avaient fait état. Aussi, une fermeture du commerce entre fin juillet et fin août ne permettait pas aux familles d'aller s'approvisionner en fournitures scolaires pour la rentrée.
Marc THAN VAN CON explique que le libraire est actuellement en contentieux avec la société de presse concernant les invendus car celle-ci lui réclame une somme de près de 58 000 euros. Du fait de ce contentieux, la librairie n'est pour le moment plus en mesure de proposer de la presse. Il indique par ailleurs

que le retrait du copieur, installé à l'époque par la ville pour pallier à celui de la Poste régulièrement en panne et soulager la Mairie Annexe, a été perçu par le libraire comme un signe négatif. En conséquence, ce dernier a le sentiment que la commune souhaite l'évincer. Marc THAN VAN CON ajoute que le libraire manque de visibilité sur la fin des travaux du local sis 41-43 rue Houdart.

Patricia PETIT suggère que, s'agissant d'un commerce fragile, il pourrait être opportun de passer une commande de livres à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Madame le Maire indique que le libraire est informé et dispose de la même visibilité que la commune sur l'avancée des travaux du 41-43 rue Houdart avec une livraison espérée en fin d'année. Le libraire a consulté les plans et est parfaitement au courant que l'enseigne « librairie », destinée à ses futurs locaux, a été livrée. D'autre part le libraire a reconnu que le service Etat-Civil lui orientait systématiquement les usagers pour réaliser les photos nécessaires aux demandes de titres d'identité. Madame le Maire s'interroge toutefois sur le dirigeant officiel de ce commerce et ses projets. Madame le Maire rappelle que la commune aspire à maintenir le commerce de proximité au regard des politiques successives qui ont été menées et en particulier vis-à-vis de ce commerce. La priorité principale de la commune demeure toutefois le pouvoir d'achat des familles. Le dialogue avec le libraire n'est pas rompu, tout comme l'indiquait le dernier courrier qui lui était adressé.

Zahra RAHMOUNE-DALI s'excuse et quitte la séance du Conseil Municipal à 20h22.

- Pâquerette BOSCHER indique que le revêtement de l'espace de jeu situé aux Tournelles se dégrade et qu'il faudrait envisager de le rénover. Madame le Maire en prend note.
- Eric LE DANTEC souhaiterait obtenir le calendrier des prochaines manifestations mis à jour. Madame le Maire indique que celui-ci est en cours d'établissement et qu'il est prévu qu'il soit transmis très prochainement à l'ensemble du conseil municipal.

➤ **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE :**

Madame le Maire donne lecture des décisions n° 2023/285 à 2023/313 intervenues depuis le dernier Conseil Municipal :

Décision	Date	Sujet	Bénéficiaire
2023/285	19/09/2023	Convention de partenariat pour l'animation d'un temps d'échanges avec les professionnels de la commune sur la thématique du Handicap	Elisa DILMI, Educatrice spécialisée
2023/286	20/09/2023	Convention pour une formation "Anatomie 1 - les bases de l'Ohashiatsu" en faveur d'un agent municipal	Association l'Arbre aux pieds nus
2023/287	20/09/2023	Marché public - construction d'un terrain de football synthétique et d'un espace sports loisirs Lot 1: Terrassements VRD Lot 2: Revêtements sportifs Espaces verts Clôtures Lot 3: Eclairage du stade	Lot 1: TERSEN Lot 2: Groupe LOISELEUR Lot 3: CEGELEC
2023/288	20/09/2023	Marché public - Travaux de rénovation extérieure de la Mairie Lot 1: Démolition - Gros œuvre - VRD Lot 2: Menuiserie bois - peinture Lot 3: Serrurerie - porte automatique - électricité	Lot 1: ARCEV Lot 2: procédure déclarée sans suite Lot 3: QUIVRONT

Décision	Date	Sujet	Bénéficiaire
2023/289	26/09/2023	Avenant au marché de maintenance des alarmes anti-intrusion - Ajout d'un nouveau site: Cabinet médical 6 rue Jean Moulin	Société SIVATECH
2023/290	27/09/2023	Avenant n°1 de prolongation de deux véhicules: - Nissan LEAF électrique Acenta - FE-648-VG (durée supplémentaire de 32 mois) - Peugeot 3008 SUV Hybride - FT-088-SP (durée supplémentaire de 48 mois)	Société PUBLIC LOCATION LONGUE DUREE
2023/291	27/09/2023	Convention pour une formation "Initier un plan de classement et de nommage des documents bureautiques dans sa structure" en faveur d'un agent municipal	Archivistes Français Formation (AFF)
2023/292	28/09/2023	Convention CSPS dans le cadre de la construction d'un terrain de football synthétique et d'un espace sports loisirs	Société Contrôle G
2023/293	28/09/2023	Frais de notaire - cessions des parcelles du golf de la CARPF au profit de la commune de Roissy-en-France (annule et remplace la décision n° 2023/258 du 31 août 2023)	Maître BERDAL (Office notarial de Gonesse)
2023/294	29/09/2023	Contrat de cession pour une représentation du spectacle "Le Fantôme de Canterville" le 28 mai 2024 à l'Orangerie	Compagnie ANANSI
2023/295	02/10/2023	Nettoyage de la vitrerie aux deux faces accessibles de la Mairie Principale	Société AIR
2023/296	04/10/2023	Convention pour une formation diplômante "BP JEPS Animation Sociale" au titre du CPF en faveur d'un agent au sein du service des sports	IFAC 95
2023/297	06/10/2023	Contrat d'intervention artistique pour les intervenants au stage de danse "Envolées d'Automne" du 1er au 4 novembre 2023 à l'Orangerie	Divers intervenants
2023/298	06/10/2023	Contrat d'intervention artistique pour une prestation au Festival "Les Envolées d'Automne" le 10 novembre 2023 à l'Orangerie	M. Thomas BRENA
2023/299	06/10/2023	Contrat d'intervention artistique pour la participation au Festival "Les Envolées d'Automne" le 10 novembre 2023 à l'Orangerie	Compagnie Estelle DANVERS
2023/300	06/10/2023	Convention de mise à disposition d'outils anciens les 16 et 17 septembre 2023 à l'occasion des journées européennes du patrimoine	Ville de GONESSE
2023/301	06/10/2023	Convention de mise à disposition du Centre Culturel l'Orangerie pour un séminaire d'entreprise le 15 février 2024	Société CENPAC
2023/302	06/10/2023	Contrat d'intervention artistique pour l'intervenant au stage de danse "Envolées d'Automne" du 1er au 4 novembre 2023 à l'Orangerie	M. Alexandre CARNIATO

Décision	Date	Sujet	Bénéficiaire
2023/303	10/10/2023	Convention pour la mise en place d'ateliers d'ostéopathie et initiation massage à destination des familles le 13 octobre 2023 au Lieu de Vie Partagé	Mme MARTIG Fiona
2023/304	10/10/2023	Convention pour la mise en place d'ateliers de sophrologie, yoga et Qi Gong à destination des familles le 13 octobre 2023 au Lieu de Vie Partagé	Mme GOKOGLAN Banu
2023/305	11/10/2023	Passation d'un marché pour la souscription d'un contrat d'assurance "dommages-ouvrage" pour la construction du cabinet médical	Courtier KOHLER Assurances Compagnie d'assurance SMA BTP
2023/306	13/10/2023	Contrat d'intervention artistique pour la participation au Festival "Les Envolées d'Automne" le 10 novembre 2023 à l'Orangerie	Mme Manon IVORRA
2023/307	13/10/2023	Contrat d'intervention artistique pour la participation au Festival "Les Envolées d'Automne" le 10 novembre 2023 à l'Orangerie	Association J-PROJECT
2023/308	13/10/2023	Contrat d'intervention artistique pour la participation au Festival "Les Envolées d'Automne" le 10 novembre 2023 à l'Orangerie	M. Constant VIGIER
2023/309	13/10/2023	Contrat d'intervention artistique pour la participation au Festival "Les Envolées d'Automne" le 10 novembre 2023 à l'Orangerie	Association ROS'ART
2023/310	13/10/2023	Contrat d'intervention artistique pour les pianistes intervenant au stage de danse "Envolées d'Automne" du 1er au 4 novembre 2023 à l'Orangerie	Mme Yuko TSUCHIA et l'association EPS représentée par M. Dominique LAURENT
2023/311	13/10/2023	Contrat d'intervention artistique pour la participation au stage de danse "Envolées d'Automne" du 1er au 4 novembre 2023 à l'Orangerie	Association J-PROJECT
2023/312	13/10/2023	Contrat d'intervention artistique pour les ateliers de Hip-Hop organisés les 10 et 13 octobre 2023 à l'Orangerie	Association J-PROJECT
2023/313	13/10/2023	Contrat d'intervention artistique pour la participation au Festival "Les Envolées d'Automne" le 10 novembre 2023 à l'Orangerie	NEST COLLECTIF

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

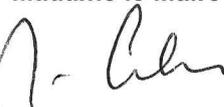
Certifié conforme,

Le Secrétaire de séance



Valérie REDOUTE

Madame le Maire

Michèle CALIX